

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Questions financières

FONDS POUR L'ELEPHANT D'AFRIQUE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A la 61^e session du Comité permanent (SC61, Genève, août 2011), le Secrétariat a indiqué que le Fonds pour l'éléphant d'Afrique (FEA) ainsi qu'un comité directeur avaient été établis conformément à la décision 14.79 (Rev. CoP15) [voir document SC61 Doc. 44.2 (Rev. 1) et son annexe 1].
3. Comme convenu entre le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétaire général de la CITES, le FEA a été établi sous l'égide du PNUE en tant que Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs pour la coopération technique en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* (adopté par les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en mars 2010). Comme convenu également, les frais d'appui au programme seront facturés à un taux de 7% des dépenses encourues pour les activités et les projets financés par le FEA.
4. Le FEA a pris effet le 1^{er} février 2011 et son établissement a été approuvé à la 26^e session du Conseil d'administration du PNUE qui a eu lieu vers la fin de ce même mois.
5. Les membres du Comité directeur du FEA comprennent huit Etats de l'aire de répartition représentant les quatre sous-régions africaines (actuellement Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Kenya, Nigéria et Soudan) et trois Etats donateurs qui, pour devenir membres ont promis de verser un montant de 50 000 USD ou plus au FEA (Allemagne: 108 000 USD; France: 63 000 USD et Pays-Bas: 66 000 USD). Le Secrétariat CITES et le PNUE sont membres de droit du Comité directeur du FEA.
6. A la suite de la 61^e session du Comité permanent, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a promis 128 000 USD au FEA et l'Afrique du Sud, 200 000 ZAR (équivalent d'environ 25 000 USD). Cela porte le total des fonds reçus et promis à ce jour à 390 000 USD.
7. La première réunion du Comité directeur du FEA a été accueillie par l'Afrique du Sud au Parc national Kruger, du 12 au 14 décembre 2011. Un appui financier pour cette réunion a été fourni par l'Allemagne et un appui financier ainsi que logistique a été fourni par l'Afrique du Sud.
8. Cette première réunion du Comité directeur du FEA a eu les résultats suivants: élection d'un président (Afrique du Sud) et d'un président suppléant (Botswana), adoption d'un cahier des charges et d'un règlement intérieur pour le Comité directeur et accord sur des critères d'évaluation et de sélection des propositions soumises au Comité directeur du FEA. En outre, le Comité directeur a examiné en détail et décidé d'un certain nombre de propositions de projets émanant des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique*.

9. La décision 14.76 énonce:

Les Parties, les pays commerçants, le secteur économique de la sculpture d'ivoire, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs sont priés d'apporter une importante contribution au fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et du programme de suivi à long terme de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE), de manière à en assurer l'établissement et l'administration.

10. Comme indiqué dans la notification aux Parties n° 2012/023 du 12 mars 2012, le Secrétariat encourage vivement de nouvelles contributions au FEA qui devraient être déposées sur le compte du Fonds d'affectation hébergé par le PNUE. Les Parties sont également invitées à étudier la possibilité d'envoyer l'un de leurs fonctionnaires en détachement auprès du PNUE ou du Secrétariat de la CITES pour fournir des services de secrétariat au Comité directeur du FEA et contribuer à l'amélioration et à la promotion du Fonds. Ce poste d'appui serait d'importance capitale pour faciliter le fonctionnement ordinaire du Fonds. En avril 2012, le Président du Comité directeur du FEA a envoyé une demande de services de secrétariat d'appui au Directeur exécutif du PNUE.

Recommandation

11. Le Comité permanent est prié de prendre note du présent rapport.